

L'idée reçue

VRAI
OU
FAUX?

JE PEUX JETER MES POTS DE PEINTURE À LA POUBELLE

Vous avez effectué des rénovations de peinture et il vous reste des pots ouverts. Les mettre à la poubelle? Surtout pas! Ce type de produits, comme d'autres utilisés lors de travaux à domicile, ne peuvent pas être jetés au hasard.

DIANE DE TUGNY

PAS DE PRODUITS TOXIQUES DANS LES POUBELLES

Les pots de peinture, ou tout autre produit utilisé pour l'entretien ou le bricolage, ne doivent surtout pas être jetés dans les poubelles (poubelle classique des déchets ménagers et celles, jaune ou marron, servant au recyclage), en raison de leur toxicité, et ce, même si les pots sont vides. Si votre ville dispose d'un service de collecte des encombrants, vous ne pouvez pas non plus déposer ces déchets sur le trottoir. Le fait de ne pas respecter ces prescriptions vous fait encourir une amende forfaitaire de 135 €, qui peut passer à 375 € si vous réglez après 45 jours, voire 750 € si vous ne payez pas (art. R634-2 du Code pénal et R.49 du Code de procédure pénale).

VOUS DEVEZ LES APPORTER DANS UNE DÉCHETTERIE

Il s'agit de produits polluants qui doivent être transportés par vos soins directement en déchetterie. Sur place, vous serez dirigé vers le bon container. Ces produits pourront ensuite être traités et recyclés correctement.

Vous trouverez la liste des déchetteries par département sur internet (mon-administration.com/dechetterie). Vous pouvez aussi contacter votre mairie pour connaître la plus proche de chez vous. Pensez à vérifier les horaires avant de vous y rendre. En outre, de nombreuses déchetteries exigent que vous présentiez une carte d'accès. Vous pouvez l'obtenir sur internet, en mairie ou auprès de la déchetterie concernée, en justifiant de votre identité et de votre adresse. La carte est gratuite, le but étant de mesurer et répartir la charge de recyclage.

DES POINTS DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ VOUS

Il n'est pas toujours possible de se rendre dans une déchetterie, la plupart d'entre elles n'étant accessibles qu'en voiture. Mais vous pouvez utiliser les services de collecte mobile mis en place par certaines communes ou associations: le service Trimobile, par exemple. Il s'agit d'une camionnette qui circule de ville en ville et, au sein des plus grandes, d'un arrondissement à l'autre. Vous pouvez vous renseigner en ligne ou auprès de votre mairie pour repérer les jours de passage près de chez vous. Il suffit alors de les noter et d'y penser le jour J. Autre solution: les points de collecte Rekupo, dont certains magasins de peinture sont équipés. Vous trouverez la liste de ces points de collecte mis en place en France par la société Eco DDS sur le site ecodds.com ●

